

DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMEFORT DU CLUZEAU,

NOBLES, MESSIRES, ÉCUYERS, CHEVALIERS, SEIGNEURS, COMTES DE ROUMEFORT; — SEIGNEURS DE ROUMEFORT, LE PAZIER, LE CLUZEAU, FONTAIGNANE, L'ESTANG, THENAC, LA ROUSSIE, etc.; — en Limosin, Périgord, Agenois, Saintonge, etc.

ARMES : Écartelé, aux 1 et 4, d'or, à 2 lions affrontés d'azur; aux 2 et 3, d'or, à 3 bandes de sinople, qui est DE ROUSSET DU CLUZEAU; sur le tout : d'azur, à 3 cigognes d'argent, becquées et membrées d'or, allumées de gueules, qui est DE SENIGON. Couronne de comte; supports : deux lions. Croix de Saint-Louis appendue au bas de l'écu.

La famille de Senigon, établie en Périgord depuis le commencement du XVI^e siècle, est issue d'une ancienne noblesse du Limosin. Selon la tradition qui s'est conservée dans cette maison, un de ses ancêtres directs ayant été tué à la bataille de Pavie, livrée le 24 février 1525, laissa plusieurs enfants en bas âge, qui, durant les guerres de religion, perdirent leurs titres et leur fortune, et se dispersèrent en diverses provinces. Ces faits se trouvent consignés dans un Mémoire remis à la Cour des Aydes de Guienne en 1745, faisant actuellement partie du dépôt des *Archives départementales de la Gironde*.

Une branche de cette maison s'étant fixée à Puyguilhem, en Périgord, s'allia en 1674 à la famille de Rousset du Cluzeau et hérita de son nom, de ses armes et de sa fortune, en vertu d'un testament authentique portant substitution en sa faveur sous la date du 4 juillet 1712, ratifié par lettres-patentes du roi Louis XV au mois de septembre 1720, renouvelées par autres du même prince du 8 juin 1758, et enregistrées en 1759. En 1768, par suite d'un échange de propriétés avec messire Alexandre-Jean-Marie de Larrard, chevalier, seigneur, marquis de Puyguilhem, en la sénéchaussée de Bergerac, officier au régiment des Gardes Françaises, la famille de Senigon de Roumefort alla s'établir en Agenois. Son unique représentant s'est fixé en Saintonge en 1819, par suite de son mariage avec l'héritière de la maison de Goullard de La Ferté de Laléard; etc.

Depuis les lettres-patentes dont nous venons de parler, la famille de Senigon de Roumefort a pris dans tous les actes publics les noms de Rousset du Cluzeau, qu'elle a ajoutés aux siens propres.

C'est principalement sous le nom DE ROUMEFORT que tous les membres de cette famille étaient connus à l'armée; c'est aussi celui sous lequel ils se sont, de père en fils, dévoués au service du Roi et de leur pays.

L'une des premières à embrasser le protestantisme, cette maison fut assujettie à

bien des vicissitudes de fortune et de position. Deux fois on la voit obligée de fuir sa province pour échapper aux persécutions. Privée ainsi de ses propriétés et de ses titres, elle ne put rentrer en possession de ses biens et de ses droits que lorsqu'elle fut revenue à la religion de ses pères.

Les perturbations provoquées par deux émigrations religieuses et par deux minorités entraînèrent pour cette maison la perte exclusive de ses papiers les plus précieux. Ceux qui lui restent, et d'après lesquels a été dressée la généalogie qui va suivre, n'eussent probablement pas échappé aux désastreux effets de la Révolution, s'ils n'avaient été emportés hors de France par ceux des membres de cette famille qui émigrèrent en 1790.

Toutefois, malgré les pertes dont nous parlons et les lacunes qui peuvent en résulter, l'ancienneté de cette famille est suffisamment rendue incontestable par la position sociale que ses ancêtres ont occupée, position résultant naturellement des qualifications qu'ils reçoivent dans les premiers actes authentiques parvenus jusqu'à nous, et qui sont inséparables d'une noblesse ancienne et d'une origine reculée. C'est ce qui explique comment à chaque génération les membres de la maison de Senigon de Roumefort contractèrent des alliances fort honorables dans le pays même qu'ils habitaient, et où ils furent toujours reconnus comme nobles d'extraction et de race.

I. Noble Jean DE SENIGON, 1^{er} du nom, écuyer, né vers le milieu du XVI^e siècle, vivant en 1580, laissa de son mariage avec demoiselle Anne DE LA SAVETTE :

1^o Barthélemy, dont l'article suit;

2^o Izaac de Senigon, écuyer, seigneur du Pazier, demeurant au village de Gadias, paroisse de Villeneuve, juridiction de Péchagut.

II. Noble Barthélemy DE SENIGON, écuyer, habitant de la ville de Puyguilhem, consentit avec son frère une vente d'immeubles, le 15 juin 1645, à M. Yves de Goujon. Il épousa, dans l'Église prétendue réformée, suivant contrat prouvant filiation, passé le 16 décembre 1654, Louise DE GUÉRIN, damoiselle, fille de Pierre de Guérin, écuyer, sieur de Leyterie, demeurant au lieu de Villeréal, en Agenois, et de Marthe de Chaudet. A l'époque de ce contrat, Barthélemy de Senigon professait la religion protestante et habitait au lieu de Garderas, paroisse et juridiction de Mazerac. Il laissa de sondit mariage :

1^o Izaac, dont l'article suit;

2^o Noble Étienne de Senigon, écuyer, sieur de Fontaignane, lieutenant au régiment de Picardie en 1672, vivant en 1674; il mourut sans alliance.

III. Noble Izaac DE SENIGON, écuyer, seigneur de Roumefort, du Cluzeau et de Fontaignane, épousa, par contrat passé au repaire du Cluzeau, paroisse de Montmarvès, juridiction d'Issigeac, en Périgord, le 54 juillet 1674, noble damoiselle Isabeau DE ROUSSET, dame du Cluzeau, paroisse de Montmarvès, fille unique de

Jacques de Rousset, écuyer, seigneur dudit lieu du Cluzeau, et d'Isabeau de Saubat, sa deuxième femme. Dans cet acte sont mentionnés noble Jean de Senigon, écuyer, sieur de Lestang, capitaine d'infanterie, et noble Jean de Senigon, écuyer, sieur de Thenac. La célébration du mariage eut lieu en l'Église prétendue réformée. Izaac de Senigon, demeurant à Fontaignane, paroisse de Puyguilhem, passa une transaction et régla certains comptes de famille, par acte signé le 24 février 1688, devant Larmandie, notaire, avec Marie de Lalyman, demoiselle, veuve de noble Jean de Senigon, écuyer, sieur de Lestang, demeurant à Puyguilhem. Il fit partie du ban et arrière-ban, comme le constate un certificat du marquis de Montferrand, grand sénéchal et commandant de la noblesse de Guienne, daté de Bazas le 22 mai 1695, constatant que ce même jour M. de Senigon, de la sénéchaussée de Bergerac, s'est trouvé à la revue faite à Bazas, lieu d'assemblée de la noblesse, en bon état de servir. De sondit mariage provinrent :

1^o Étienne, dont l'article suit;

2^o Louise de Senigon, veuve sans enfants, en 1743, de noble Simon de Luns, écuyer, sieur du Caufour, demeurant en la paroisse de Thenac, juridiction de Puyguilhem, élection de Sarlat, en Périgord. Elle fut assignée à faire ses preuves de noblesse devant l'intendant de Guienne, lors de la recherche de 1696, et obtint une maintenue (*arch. de Bordeaux.*)

IV. Noble Étienne DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMFORT DU CLUZEAU, écuyer, seigneur du Cluzeau en la paroisse de Montmarvès, de Roumefort, et du Cluzeau en la paroisse de Proissans, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut baptisé dans l'église P. R. de Sigoulès, juridiction de Puyguilhem, le 7 décembre 1678. Il entra au service en 1695, comme cadet, dans les compagnies de gentilshommes des citadelles de Cambrai et de Tournay, ainsi que le constatent deux certificats de service en date des 19 et 25 juin 1695. Étienne de Senigon, parvenu au grade d'aide-major dans le second bataillon du régiment de Périgord, obtint, en cette qualité, un nouveau certificat de service, qui lui fut délivré le 15 novembre 1704, par M. de La Bruyère, commandant au gouvernement de Maubeuge. Il fut commissionné capitaine le 7 mars 1707 (*brevet signé LOUIS, et, plus bas, DE CHAMILLARD*). En 1708, il remplissait les fonctions de major de brigade à la défense de Lille, où il se distingua et fut blessé. Le 18 septembre 1710, MM. de Charnacé et de Ravignan lui délivrèrent une attestation énonçant qu'en considération des services d'Étienne de Senigon, Sa Majesté lui avait donné une compagnie détachée dans le régiment de Picardie. Une nouvelle attestation du 51 octobre 1715, signée de M. de Ravignan, maréchal de camp et inspecteur général d'infanterie, constate les services du seigneur de Roumefort.

Du 19 au 22 avril 1717, Étienne de Senigon rendit hommage du repaire de La Roussie, appelé aussi du Cluzeau, à madame la duchesse de Roquelaure, comtesse de Montfort, en Sarladais. Le 2 juin 1720, un certificat signé de M. Boctet, chirur-

gien des troupes à Montreuil, lui fut délivré pour constater les infirmités qu'il avait contractées au service, et, à la même époque, un ordre du Roi le retira de Montreuil et l'envoya dans la garnison de Blaye. Le 25 février 1724, Sa Majesté lui écrivit de Versailles une lettre (*contresignée* DE BRETEUIL) pour lui mander « qu'en considération » des services qu'il avait rendus au feu Roi, son très-honoré seigneur et bisaïeul de » glorieuse mémoire, et de ceux qu'il avait depuis continué à lui rendre à elle-même, » elle l'avait associé à l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et qu'elle avait chargé » le duc de Duras de le recevoir et admettre en cette dignité, attendu que l'éloigne- » ment de M. de Roumefort ne lui permettait pas de faire le voyage qui serait » nécessaire pour être reçu par Elle audit Ordre. » Le 12 octobre 1729, se qualifiant chevalier de Saint-Louis, seigneur du noble repaire du Cluzeau, et capitaine réformé, Étienne de Senigon présenta requête à Monseigneur l'évêque de Sarlat pour qu'il lui fût permis de faire réintégrer son banc et sa sépulture dans l'église paroissiale de Proissans, sur les considérations que ses auteurs avant d'embrasser le protestantisme avaient joui de ce droit, et qu'il était le premier de sa famille qui fût rentré dans le giron de l'Église catholique; une ordonnance épiscopale lui fut octroyée en conformité de sa requête. Il acquit deux pièces de terre, le 15 août 1751, de noble Barthélemy du Cheylard, écuyer, et mourut dans le diocèse de Sarlat, en la paroisse de Proissans, le 5 janvier 1752. Son testament, dans lequel il nomme ses sept enfants survivants, fut ouvert le 24 décembre 1754.

Par son testament olographe du 4 juillet 1712, Pierre de Rousset, écuyer, sieur du Cluzeau, dernier de sa famille, avait laissé à son neveu, Étienne de Senigon de Roumefort, sa maison, terre et seigneurie du Cluzeau, dans le comté de Montfort, en Sarladois, à la charge de porter son nom et ses armes. Héritier de son oncle en 1715, M. de Roumefort obtint, au mois de septembre 1720, des lettres du grand sceau dans lesquelles il est qualifié écuyer, capitaine au régiment de Picardie. Ces lettres, dans lesquelles Sa Majesté témoigne hautement sa satisfaction des services militaires de M. de Roumefort et loue la valeur qu'il a particulièrement montrée à la défense de Lille, lui permettent de porter pour armes : *d'or, à 3 bandes de sinople (DE ROUSSET)*, et d'ajouter à son nom celui DE ROUSSET DU CLUZEAU.

Etienne de Senigon de Roumefort avait épousé, par contrat passé le 22 mai 1717, devant La Faurie, notaire à Martel, en Quercy (mariage célébré dans l'Église catholique, apostolique et romaine), damoiselle Gabrielle DU CHEYLARD, fille naturelle et légitime de feu noble Antoine du Cheylard, écuyer, seigneur du Barthas, et de dame Magdeleine de Gozon d'Ayx, descendante de la famille de Dieudonné de Gozon, grand maître de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1456. De ce mariage provinrent dix enfants, savoir :

- 1^o Noble, messire Jean I de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 27 juillet 1720, écuyer, seigneur du repaire noble du Cluzeau, y habitant, ancien lieutenant au régiment de Bourbonnois, est nommé, avec ses frères, dans les lettres-patentes du 8

juin 1758, qui leur permettent de poursuivre l'enregistrement des lettres obtenues par leur père en septembre 1720. Les unes et les autres furent enregistrées au Parlement de Bordeaux, le 21 mars 1759. Dès le 21 juillet 1741, une ordonnance de M. Boucher, intendant de Guienne, avait fait défense aux collecteurs de la paroisse de Proissans, attendu la qualité de noble et d'écuyer de messire Jean de Senigon, de le comprendre dans leurs rôles des tailles. Cette ordonnance fut remise au secrétariat de M. le Procureur Général de la Cour des Aydes de Bordeaux le 28 mai 1743, et retirée, de son consentement, le 22 mars 1744. Jean de Senigon, ses trois frères et leurs sœurs transigèrent, le 5 mai 1752, avec messire Barthélemy du Cheylard. Le 10 avril 1756, le sieur de Roumefort reçut du sieur Brugues, receveur des tailles de l'Élection de Sarlat, deux quittances de son vingtième noble. Le 18 août 1758, M. de La Baume-Forsat, lieutenant des maréchaux de France, lui écrivit une lettre en lui envoyant copie de celle de M. le maréchal de Richelieu, qui lui ordonnait de convoquer les jeunes gentilshommes de son canton, à l'effet de s'opposer aux entreprises des Anglais sur les côtes de Guienne. Il existe dans les archives de la famille un certificat de plusieurs gentilshommes du Sarladois, daté du 12 avril 1761 et délivré à l'occasion des recherches de la noblesse ordonnées par la Cour des Aydes, constatant que la famille de Senigon de Rousset, établie depuis très-longtemps dans la province, et de laquelle sont issus les quatre frères de Senigon de Rousset, a toujours été regardée comme noble d'ancienneté; qu'elle a fait des alliances très-honorables, et a été employée pour les impositions dans le rôle de la Noblesse (*Orig. signé PAULIAC, CAMPAGNAC, LA BARTHE, VASSAL, D'ABZAC DE LA SERRE, DU BARRY, GONET, et légalisé le même jour, au château du Claux, par messire LOUIS D'ANGLARS, écuyer, chevalier, seigneur du Claux, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, ci-devant capitaine au régiment de Bourbonnois, lieutenant de Nosseigneurs les Maréchaux de France en la sénéchaussée de Sarlat, en Périgord*).

Jean de Senigon avait été nommé lieutenant au régiment de Bourbonnois, par commission du 4 novembre 1744. Le 23 juin suivant, il fut blessé à l'œil gauche, à l'attaque du chemin couvert d'Ypres, en Flandre, en faisant le service aux grenadiers, puis d'un coup de feu à la jambe gauche, à l'attaque des retranchements de l'Assiette, en Piémont, le 9 juillet 1747 (*certificat du 10 décembre 1747, délivré par le sieur BAGES, chirurgien-major du régiment de Bourbonnois*).

Jean de Senigon n'a pas laissé de postérité de son mariage, contracté le 11 mai 1764, avec demoiselle Catherine DE CUGNAC DE GIVERZAC, fille de messire Jean-Louis, marquis de Cugnac de Giverzac, seigneur de Peyrille, et de dame Marie-Souveraine du Faure de Rouffilhac et sœur d'Emmanuel de Cugnac, sacré évêque de Lectoure le 7 septembre 1772, député à l'Assemblée générale du clergé de France en 1788, mort en 1800.

- 2° Jean-Louis, qui a continué la descendance;
- 3° Jean-Bertrand de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 4 juillet 1723, décédé cinq jours après;
- 4° Jean-Pierre-Médard-Alexandre de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 8 juin 1726, lieutenant de dragons au régiment de Thianges, puis capitaine de dragons au régiment de Belzunce, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort sans alliance;
- 5° François de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 20 octobre 1727, lieutenant de dragons au régiment de Thianges (autrefois de Chapt), puis capitaine de dragons au régiment de Belzunce, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, émigra, ainsi que M. de Roumefort, son neveu. Il épousa en Picardie, en 1773, Mademoiselle N... DE CAMBRONNE, dont il eut une fille unique :

N... de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau.

- 6° Jean II de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né le 7 février 1729, mort dix jours après;
- 7° Noble demoiselle Marie-Magdeleine I de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, demoiselle du Cluzeau, née le 26 juillet 1718, supérieure de la communauté de Notre-Dame à Sarlat;
- 8° Marie-Louise de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née le 13 juillet 1719, morte à un an;
- 9° Noble Marie-Magdeleine II de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née le 2 juillet 1724, religieuse à Notre-Dame de Sarlat;
- 10° Noble Anne de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née le 28 mai 1730, religieuse à Notre-Dame de Sarlat.

V. Messire, noble Jean-Louis DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMEFORT DU CLUZEAU, écuyer, seigneur de Roumefort, né le 5 juillet 1722, fut nommé maire de la ville et communauté de Tonneins, par lettres patentes du roi Louis XVI, en date du 22 février 1775, renouvelées au mois de septembre 1784.

Suivant acte authentique du 22 juillet 1768, il avait échangé ses propriétés du Périgord contre partie de celles en Agenois de messire Jean-Marie de Larralde, écuyer, sieur de Larrard, seigneur du marquisat de Puyguilhem. Arrêté et incarcéré, en 1795, comme parent d'émigrés, de même que son frère Médard de Senigon, M. de Roumefort n'échappa que miraculeusement à la mort. Il a laissé de son mariage, contracté le 7 mai 1754, avec demoiselle Marie-Sabine D'AMELIN DE BEAUREPAIRE, fille de feu noble Florent d'Amelin de Beaurepaire, chevalier de Saint-Louis, capitaine de dragons au régiment de La Suze, lieutenant de Nosseigneurs les maréchaux de France, et de dame Marguerite de Monicart :

- 1° François, dont l'article suit;
- 2° Louise-Magdeleine de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, mariée à N... de Bodin de Saint-Laurent, officier supérieur d'infanterie, décédée sans enfants;
- 3° Marguerite-Charlotte de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, mariée avec Henry-Sylvestre de Comeau, dont :
 - Gustave de Comeau, } qui continuent à Nancy cette noble et ancienne famille, d'ori-
 - Amédée de Comeau, } gine bourguignonne.
- 4° Isabeau-Charles-Marguerite de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née, ainsi que les précédents, sur la terre de Fontaignane, en Périgord.

VI. Messire François, comte DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMEFORT DU CLUZEAU, chevalier, seigneur de Roumefort et du Cluzeau, capitaine au régiment Dauphin-Infanterie, servit dans ce corps pendant vingt années, émigra le 9 juillet 1794, après avoir refusé le serment, à la tête de sa troupe, et résida dans les villes d'Ath et de Nivelles jusqu'au rassemblement de l'armée des Princes. En qualité de chef de section, il fit la campagne de 1792, dans la compagnie Dauphin, qu'il quitta lors du licenciement de l'armée des Princes, frères du Roi, en 1795. A la suite de cette campagne, il

reçut de la part de LL. AA. RR. les marques les plus flatteuses de l'appréciation qu'elles avaient su faire de son dévouement à leur cause (*certificat signé du marquis DE LA SUZE, maréchal des camps et armées de Sa Majesté très-chrétienne et commandant la compagnie des officiers du régiment Dauphin-Infanterie, dans l'armée des Princes, en 1792, — Bois-le-Duc, 4 janvier 1793. — Certificat de Louis-Stanislas-Xavier DE FRANCE et Charles-Philippe DE FRANCE, fils de France, frères du Roi, donné à Hamm, en Westphalie, le 15 janvier 1793, constatant que le sieur de Roumfort, gentilhomme français, capitaine au régiment Dauphin-Infanterie, a donné pendant la Révolution des preuves éclatantes de sa fidélité envers le Roi, leur frère, et de son attachement aux bons principes; qu'il a fait sous leurs ordres la campagne de 1792, et qu'il s'y est conduit avec tout le zèle et l'honneur que l'on doit attendre d'un officier français dévoué à la cause de l'Autel et du Trône*).

M. de Roumfort mourut à La Jamaïque en 1794. Ainsi que Jean de Senigon de Rousset, il avait été convoqué, le 42 mars 1789, à l'Assemblée générale de la Noblesse de la sénéchaussée d'Agen. Il avait épousé, par contrat passé le 27 juillet 1786, dame Geneviève-Aimée FOURNIER DE L'HERMITAGE, d'une famille créole de Saint-Domingue, veuve de messire Jacques de Lard de Campagnol, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, major au régiment d'Enghien, et fille d'Antoine Fournier de L'Hermitage, chevalier de Saint-Louis, commandant de bataillon dans les milices de Saint-Domingue, et de feu dame Gillette Richard. Dans ce contrat, le futur époux est assisté de sa famille et de sa cousine germaine dame Marguerite-Charlotte d'Amelin de Rochemaurin de Beaurepaire, épouse de messire Hugues-Josué, comte de Thémines. De ce mariage sont issus :

- 1^o Antoine-Jean-Louis-Adolphe-Joseph de Senigon de Rousset de Roumfort du Gluzeau. Rentré en France avec son frère en 1802, il fut exempté, ainsi que lui, de la conscription par le premier Consul, comme possesseurs d'immeubles à Saint-Domingue. Mais cette faveur n'empêcha pas l'aîné, entraîné par un goût héréditaire dans sa famille pour la carrière des armes, de s'engager comme volontaire dans les armées de l'Empire. Il mourut sans alliance en 1812, à la suite des fatigues occasionnées par les diverses campagnes auxquelles il avait participé.
- 2^o Jean-Gustave-François, qui a continué la descendance.

VII. Jean-Gustave-François, comte DE SENIGON DE ROUSSET DE ROUMFORT DU GLUZEAU, chevalier, né à Tonneins le 4 juin 1794, fut attaché à la suite de Monsieur, frère du Roi, en qualité d'officier, avant l'abdication de Napoléon. Après l'abdication de l'Empereur, il suivit de près S. A. R. à Paris, étant chargé par le comte Roger de Damas, gouverneur de la Lorraine, de l'Alsace et des Trois-Évêchés, d'une mission particulière pour les ministres de la Guerre et de l'Intérieur du Gouvernement Provisoire (*certificat du G^{al} C^{ie} F. DES CABS, du 29 mars 1814; Passeport du lieutenant général de police de la ville de Nancy, n^o 213, en blanc, délivré par provision à M. Gustave de Roumfort, le 8 avril 1814, pour qu'il soit à chaque instant aux ordres*

du Prince dans les missions qu'il donnait journellement aux officiers de son entourage ; Passeport du C^{te} Roger DE DAMAS, du 26 avril 1814).

M. le comte de Roumefort entra dans les gardes du corps du Roi dès la création de sa maison militaire, et fut reçu dans la compagnie du duc de Gramont le 15 juin 1814. En 1815, il suivit, avec la maison militaire du Roi, LL. AA. RR. Monsieur et Monseigneur le duc de Berry dans leur retraite ; il fit partie des détachements chargés de la garde de Béthune, où ils furent licenciés par leurs chefs ; retourna dans la compagnie de Gramont après les Cent-Jours, et y servit avec zèle, honneur et distinction jusqu'au 24 décembre 1817, époque à laquelle, en vue de son prochain mariage, il donna sa démission de Garde du Corps (*certificat signé : Le Duc de Gramont, délivré à Paris le 18 février 1818 ; Lettre de M. le C^{te} de Pellan, en date du 20 février 1818, et Lettre collective des membres du Conseil général de police intérieure des gardes du corps du Roi, compagnie de Gramont, en date du 3 mai 1818, témoignant à M. de Roumefort les regrets et l'estime de ses chefs et de ses camarades*).

M. le comte de Roumefort, chef actuel de sa famille, a épousé en Saintonge, suivant contrat du 27 septembre 1849, mademoiselle Marie-Antoinette-Delphine DE GOULLARD, fille unique de Louis-Antoine, marquis de Goullard, chevalier, baron de Rocheraut, seigneur de La Ferté, Rouillet, La Mothe d'Anville, Laléard, etc., et de sa seconde femme dame Marie-Anne-Françoise de Bourdeille. Au mariage civil et religieux, M. le comte de Roumefort a été assisté de mademoiselle de Roumefort du Cluzeau, sa tante ; de la comtesse de Thémines, sa tante à la mode de Bretagne, la même qui figurait au mariage de son père ; du vicomte de Lauzières de Thémines, et de plusieurs membres de la famille de La Rochejacquelein, ses amis ; — mademoiselle de Goullard était assistée du comte de Bourdeille, son grand-père ; de mesdemoiselles de Bourdeille, ses tantes, et de M. de Goullard d'Arsay (branche du Poitou), son cousin. De cette union sont provenus :

- 1^o Jean-Jacques-Gustave-Louis-Amédée de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, mort à l'âge de 13 ans ;
- 2^o Henry-Louis-Charles-Marie, comte de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, marié, le 26 novembre 1849, à mademoiselle Louise-Marie DE FAGET DE QUENNEFER, fille de noble Zénon de Faget de Quennefer, ancien gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Charles X, chevalier de l'Ordre du roi Charles III d'Espagne, et de demoiselle Agathe-Coralie de Mollet de Bonas. De ce mariage :
 - A. Noble Antoine-Marie-Héliou de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né à Paris en 1857 ;
 - B. Marie-Yolande de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, née à Saintes ;
- 3^o Pierre-Joseph-Marie-Lodois, vicomte de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, marié, suivant contrat du 1^{er} février 1855, à mademoiselle Marie-Caroline-Amélie du Puy, fille mineure de M. Louis-Jules-Armand du Puy, et de madame Marie-Anne-Félicité Robert de Lézardière. De ce mariage :
 - Noble Marie-Gustave-Maurice de Senigon de Rousset de Roumefort du Cluzeau, né à Cognac le 5 mars 1856.